

# 8e journée d'échanges Régionale Natura 2000 d'Île-de-France



*Domaine de Montauger, le 5 novembre 2019*



Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Énergie



# Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
Conseil Départemental de l'Essonne.....	3
DRIEE Île-de-France.....	3
<b>Actualités Natura 2000.....</b>	<b>4</b>
DRIEE Île-de-France - Pôle Espaces et Patrimoine Naturels.....	4
Ministère de la Transition écologique et solidaire - Direction Eau et Biodiversité (MTES).....	6
Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP).....	8
Unité mixte de Service Patrimoine naturel (UMS PatriNat).....	9
<b>Interventions et échanges d'expériences sur les enjeux Natura 2000 franciliens.....</b>	<b>10</b>
Présentation du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), son fonctionnement et l'interface avec Natura 2000.....	10
Retour d'expérience sur la mise en place d'un projet de contrat Natura 2000 - De l'élaboration à l'instruction.....	11
Retour d'expérience sur la mise en place du protocole Engoulevent d'Europe dans le massif de Rambouillet (78).....	12
<b>Présentation des marais essonniers et de l'actualisation du DocOb.....</b>	<b>14</b>
Présentation des marais essonniers.....	14
L'actualisation du DocOb.....	14
<b>Clôture de la matinée.....</b>	<b>15</b>

# Introduction

---

## Conseil Départemental de l'Essonne

**Marie-Claude BONIN RABELLE, Directrice environnement au Conseil Départemental de l'Essonne**

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'être venus si nombreux à cette 8<sup>e</sup> édition des journées d'échange de Natura 2000. C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons dans ce domaine qui est la maison de l'environnement du département dont l'objectif est double : préserver les milieux naturels et la biodiversité et ouvrir les espaces au public en vue de les faire connaître de sorte à mieux les préserver.

L'Essonne compte 10 sites Natura 2000, dont 4 pour lesquels le Département est pilote. Un des sites a été retenu pour candidater sur la liste verte. La labellisation devrait intervenir dans le courant de l'année 2020.

Nous espérons que cette matinée sera riche en échanges.

## DRIEE Île-de-France

**Lucile RAMBAUD**

Je souhaite avant tout remercier le Conseil Départemental de l'Essonne pour son accueil dans ce domaine qui est en cours de rénovation aussi bien en termes de bâti qu'en termes de milieux naturels.

La journée sera consacrée, dans un premier temps, à plusieurs présentations assurées par les partenaires institutionnels et scientifiques de Natura 2000. Le deuxième volet concernera des retours d'expériences sur les enjeux franciliens.

L'une des singularités de Natura 2000 est sa démarche d'impliquer le territoire à la gestion et à la mise en valeur de la biodiversité, en cohérence avec le plan défini par le gouvernement en la matière. L'État et l'Europe n'en ont clairement pas l'exclusivité, la biodiversité étant « l'affaire de tous », chacun devant y prendre sa part. Natura 2000 permet justement la mise en œuvre de cette démarche participative.

À cet égard, je souhaite remercier toutes les structures porteuses et les acteurs qui s'investissent au quotidien ainsi que les animateurs qui mobilisent, motivent et sensibilisent les citoyens sur la politique Natura 2000.

Le réseau se porte plutôt bien et s'intègre harmonieusement dans le paysage francilien, même si les sites Natura 2000 gagneraient à être renforcés. Il importe en effet de leur conférer plus de poids et d'efficacité dans la préservation de la biodiversité et de la continuité écologique.

Dans le domaine institutionnel, il convient de relater la fusion entre la DRIEE et la DRIEA. Cette démarche a pour objectif de prendre en compte les enjeux de paysage et de la nature le plus en amont possible dans les réflexions relatives à l'aménagement. Il est à espérer que cet objectif ne restera pas un simple vœu pieux.

La deuxième évolution a trait à la création de l'Office français de la Biodiversité, qui reprend les missions de l'Agence française pour la Biodiversité et de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage. Cette fusion sera opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les missions confiées au nouvel établissement ont trait à la

surveillance, à la préservation, à la gestion et à la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau.

Nous espérons que ces journées seront fructueuses en échanges et en partages d'expériences. Les participants sont naturellement invités à faire part de leurs interrogations, suggestions et remarques sur tous les sujets évoqués.

## Actualités Natura 2000

---

### DRIEE Île-de-France - Pôle Espaces et Patrimoine Naturels

#### **Sylvie FORTEAUX**

Pour rappel, il est dénombré 35 sites Natura 2000 qui s'étalent sur 8,39 % du territoire francilien, soit plus de 100 000 ha. Lesdits sites comptent 29 espèces animales, 3 espèces végétales et 40 habitats naturels d'intérêt communautaire.

#### **Romain CLEMENT-PALLEC**

S'agissant des financements, l'animation a compté pour 733 900 € en 2019 et les contrats pour 742 000 €. En ce qui concerne la révision du DocOb 2019, deux dossiers sont prévus : le Petit Morin et le Massif de Fontainebleau.

#### **Sylvie FORTEAUX**

45 contrats Natura 2000 ont été conclus dont six forestiers avec 20 signataires différents. Neuf projets de contrats sont en cours pour 2019.

En termes de modification de périmètres, tous les DocOb sont approuvés. Depuis 2017, deux nouvelles extensions ont été effectuées et aujourd'hui classées SIC par l'Union Européenne. Elles deviendront ZSC dès la signature de l'arrêté ministériel. Il est désormais possible d'adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux des espèces et des habitats des sites. Un travail significatif est notamment effectué avec l'animatrice des Boucles de la Marne sur deux nouvelles boucles à intégrer. S'agissant des Rivières du Loing et du Lunain, le travail avec le partenaire concerne la définition d'un périmètre d'étude pour une cartographie des habitats CBNBP.

#### **Romain CLEMENT-PALLEC**

Plusieurs travaux ont été menés en 2019, dont le premier a trait à la refonte du site internet. La charte graphique des fiches Site Natura 2000 a également été revue. L'objectif en 2020 est de mettre à jour les fiches existantes et d'en créer de nouvelles qui seront rendues accessibles sur le site internet.

#### **François QUAGNEAUX**

Il est nécessaire que ce travail s'opère en lien avec les propriétaires des terrains. Je rappelle qu'aujourd'hui de nombreux forestiers sont propriétaires en sites Natura 2000. L'adaptation du plan de gestion forestier avec celui de gestion des sites me paraît très importante. Cette démarche nous éviterait des impasses environnementales et forestières.

Domaine de Montauger, le 5 novembre 2019

**Romain CLEMENT-PALLEC**

Les fiches sont une synthèse du DocOb. L'objectif est que le porteur de projet ou le propriétaire forestier ait une visibilité sur les espèces ou habitats du site désigné.

**Sylvie FORTEAUX**

Pour rappel, le document résume toutes les informations essentielles du site concerné. À l'origine, les fiches visaient l'évaluation des incidences. Les tableaux recensent les menaces pour les habitats et les espèces. L'objectif est de délivrer au porteur de projet toutes les informations nécessaires.

**François QUAGNEAUX**

Même si les fiches sont destinées aux porteurs de projet, il est important que les propriétaires puissent se les approprier. Il importe d'éviter les blocages et les incompréhensions qui pourraient porter un coup à la gestion cohérente souhaitée.

*La présentation se poursuit.*

**Sylvie FORTEAUX**

En ce qui concerne les FSD, à la date de la dernière modification des données écologiques, 100 % étaient mises à jour en Île-de-France. S'agissant des ZSC, 15 le sont. Les données manquantes seront actualisées.

Deux arrêtés dits « balais » interviendront, dont l'un signé avec le Ministère des Armées compte tenu de la présence d'espaces militaires sur des sites Natura 2000.

**Romain CLEMENT-PALLEC**

Un des chantiers de cette année concerne le Système d'Information des sites Natura 2000 (SIN2). Cette application offre à l'ensemble des utilisateurs une base nationale unique et centralisée des données concernant le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000.

Les objectifs poursuivis avec cet outil sont :

- l'aide à la gestion, au pilotage et à la saisie dans un outil unique ;
- la capitalisation de la mémoire des sites ;
- l'échange d'informations/la mutualisation ;
- la facilitation du processus de remontée de données tout en limitant les doubles saisies ;
- l'amélioration de la conception des rapports nationaux.

La première version de l'outil a été lancée en 2016. La désignation du Correspondant Fonctionnel d'Application pour l'Île-de-France est intervenue en juin 2018. Le déploiement de la version 1.3.10 a été effectué au mois de juillet. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020 a eu lieu la finalisation de la saisie des données de base et la création des accès animateurs N2000 et DDT. Une formation régionale est prévue en fin 2020 début 2021 sur l'utilisation de l'outil avec le CVRH.

*Sylvie FORTEAUX donne communication du mouvement des personnes en 2019.*

Les événements intervenus en 2019 sont les suivants :

- 16 avril : formation sur le montage des dossiers FEADER ;
- 25 mai : formation protocole d'évaluation de l'état de conservation des dunes intérieures à *Corynephorus* et des pelouses calcaires de sables dans le massif de Fontainebleau ;
- 25 juin : 1<sup>re</sup> journée découverte d'un site Natura 2000 dans le massif de Fontainebleau ;

Domaine de Montauger, le 5 novembre 2019

- 2 juillet : formation protocole d'évaluation de l'état de conservation des landes dans les Coteaux et boucles de Seine ;
- 14 octobre : formation CBNBP-DRIEE sur les Espèces exotiques envahissantes au Bois de Vaires.

### **Romain CLEMENT-PALLEC**

Dans le cadre du partenariat DRIEE/CBNBP, les perspectives 2020 concernent :

- l'organisation d'une deuxième journée de formation à la détermination des plantes exotiques envahissantes ;
- l'organisation de la deuxième journée de terrain sur la découverte d'un site Natura 2000 ;
- le montage de formations aux protocoles d'évaluations.

En ce qui concerne la DRIEE, les perspectives sont :

- la mise à jour des FSD et ZSC ;
- la finalisation de la refonte de la rubrique Natura 2000 sur le site internet de la DRIEE ;
- la réalisation et mise à jour des fiches sites Natura 2000 ;
- la tenue de 9<sup>e</sup> journée d'échanges du réseau Natura 2000 francilien au 4<sup>e</sup> trimestre 2020.

## **Ministère de la Transition écologique et solidaire - Direction Eau et Biodiversité (MTES)**

### **Fanny LANDI-RAMIREZ**

Pour rappel, le réseau compte 1 780 sites. Plus de 13 000 communes sont concernées, soit 13 millions d'hectares marins, 212 sites marins, dont 143 majoritairement marins. Près de 94 % des DocOb sont adoptés ou en passe de l'être. Le budget s'établit à 155 millions d'euros par an. Le dispositif est suivi de très près par la Commission Européenne qui nous adresse régulièrement des questions sur l'atteinte de nos objectifs et les difficultés rencontrées.

Le modèle français est cité en exemple compte tenu d'un certain nombre de points forts. Sa singularité a surtout trait à l'animation territoriale exercée par les acteurs locaux. Natura 2000 est une politique spécifique et bien structurée : un site, un COPIL, un DocOb et un fort réseau d'animateurs. Les autres points forts français concernent la séquence ERC, les Grands Prix Natura 2000, l'évaluation de l'état de conservation au niveau du site, le document d'orientation national pour établir les plans de gestion, l'animation nationale du réseau d'acteurs. Le dispositif de formation mise en œuvre en France n'est pas non plus très répandu en Europe.

Les orientations prioritaires sont :

- la consolidation de la mise en œuvre du réseau ;
- la priorité accordée à la gestion des sites : mise en œuvre des contrats et des chartes, mesures de conservation et de restauration ;
- l'amélioration du suivi : SIN2, requêtes ASP ;
- la progression sur l'évaluation avec l'appui de l'AFB et de l'UMS Patrimoine Naturel.

### **Anaïs GACON**

L'un des dossiers qui nous occupent actuellement concerne la fin de la programmation FEADER 2014-2020. Les travaux en cours entre le MTES, l'ASP et le Ministère de l'Agriculture touchent à la transition entre 2014-2020 et 2021-2027. Un groupe de travail Natura 2000 a été mis en place à cet effet. La priorité de ces travaux reste l'animation, l'objectif étant d'en garantir le financement.

Domaine de Montauger, le 5 novembre 2019

Le règlement de transition de la Commission Européenne est attendu en novembre 2019, sachant qu'il nous a été adressé que le 31 octobre. Le document est assez dense et appelle une analyse approfondie. En tout état de cause, l'on se dirige vers une prolongation des programmes de développement rural sur l'année 2021. Les différents scénarios seront analysés dans les semaines à venir.

Pour post-2020, le Règlement FEADER est en cours de négociation entre la Commission, le Parlement européen et les États membres. Il comporte des dispositions communes à tous les États membres et des dispositions spécifiques au titre du principe de subsidiarité, qui a vocation à être renforcé.

Quant au Plan stratégique national, le processus en est à la phase de diagnostic. Une première version est attendue dans le courant de l'année 2020. Le Ministère est également mobilisé par la mise à jour du cadre d'action prioritaire.

Au chapitre des actualités du ministère figure le guide de gestion Natura 2000 paru en juin 2019 et qui vient en remplacement de la circulaire du 27 avril 2012.

Par ailleurs, une instruction technique a été publiée dans le courant de l'été 2019 sur l'évaluation des incidences EIN2000 en forêt. Son objectif est de clarifier l'articulation du dispositif d'EIN2000 en forêt avec les dispositions du code forestier relatives aux documents de gestion, ainsi qu'aux coupes et autres travaux forestiers.

#### **Rolland RODDE**

Ma première question concerne la période transitoire. Je crois comprendre que les règles actuelles sont celles qui s'appliqueront sur les crédits de la prochaine programmation ?

#### **Anaïs GACON**

Rien n'a encore été défini à ce stade, mais cette formule est un des scénarios examinés par le groupe de travail. Il faudra naturellement s'assurer de son articulation avec nos outils.

#### **Rolland RODDE**

Qu'advient-il des contrats engagés dès cette année ? La question est de savoir si nous nous engageons juridiquement sur 5 ans ou si ledit engagement sera uniquement financier.

#### **Fanny LANDI-RAMIREZ**

Nous avons bien relevé cette difficulté. Le groupe de travail FEADER a abordé ce point en vue d'identifier le nombre de contrats et les crédits disponibles dans les maquettes. Notre principal objectif est que la transition puisse nous éviter les années blanches. Même si nous n'avons pas de réponses à vous délivrer aujourd'hui, nous espérons avoir suffisamment anticipé pour être à même de vous apporter des précisions sur ces interrogations. Nous y travaillons.

#### **Rolland RODDE**

Je rappelle que les conventions en Île-de-France sont généralement annuelles. La problématique a surtout trait aux contrats. Ma deuxième question concerne la délégation (ou l'absence de délégation) des Conseils Régionaux.

#### **Fanny LANDI-RAMIREZ**

Un arbitrage a été rendu par le Premier ministre au mois de juin. Le modèle d'une autorité de gestion déléguée entièrement à la Région ne sera pas poursuivi. L'autorité de gestion reviendra à l'État pour toutes les mesures

Domaine de Montauger, le 5 novembre 2019

surfaciques et le reste sera sous la houlette de la Région. Cette information a été transmise lors d'une Assemblée Générale des régions. Ces dernières n'y étant pas favorables, le ministère de l'Agriculture a décidé de recueillir les avis des collectivités concernées. Le Comité Etat-Région qui s'est déroulé le 30 octobre 2019 devait aborder cette question de la gouvernance. Malheureusement, je ne dispose pas d'éléments sur les décisions qui ont été prises lors de cette rencontre. En tout état de cause, les ajustements possibles sont en cours de discussion en vue d'identifier et d'isoler les éléments qui pourraient mettre en difficulté le pilotage du réseau et l'option préférable à préconiser.

#### **De la Salle**

Je voudrais avoir si la fin du cycle de programmation 2014-2020 permet de lancer une animation.

#### **Romain CLEMENT-PALLEC**

Il est tout à fait possible de lancer une animation.

## **Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)**

#### **Jérôme WEGNEZ**

Nous avons procédé à un travail de synthèse des végétations sur dalles que je me propose de vous présenter.

Ce travail a conduit à un certain nombre de résultats et de constats, à savoir :

- l'invalidation du 6110 dans le massif de Fontainebleau ;
- des habitats à enjeux de conservation jugés très forts (6110) à majeurs (8230) ;
- le niveau de protection des habitats jugé insuffisant (25 % des stations du 8230 inclus dans un réseau de protection) ;
- une végétation orpheline de protection ;
- des mesures de gestion jugées insuffisantes ;
- la forte responsabilité du réseau N2000 (réseau de protection qui intègre le plus de stations).

En ce qui concerne le protocole d'évaluation de l'état de conservation, 5 habitats ont été traités. Trois protocoles sont en cours d'élaboration.

Deux journées de travail de terrain ont été effectuées et 9 journées de formation organisées depuis 2016 en vue d'une meilleure appropriation du protocole.

S'agissant du déploiement des protocoles sur les sites Natura 2000, 22 stations ont pu les mettre en œuvre depuis 2015. Il apparaît donc que pratiquement tous les sites sont concernés, mais le dispositif mériterait d'être renforcé. Les limites identifiées sur le déploiement sont l'accessibilité de certains sites et la question du temps.

En termes de perspectives sur le protocole Landes, il est envisagé la mise en place en 2020, sur la RNR, de la boucle de Moisson et l'appui d'étudiants sur le site de Fontainebleau. Par ailleurs, deux nouveaux protocoles sont en cours d'élaboration.

Enfin, une synthèse a été réalisée sur les buttes gréseuses de l'Essonne. L'objectif est de hiérarchiser les enjeux de conservation en vue de justifier l'extension du site N2000 et de sensibiliser les acteurs à la protection de ces sites. Enfin, l'année 2019 a permis :

- la mise en place d'une journée d'échanges de terrain en 2019 (Fontainebleau) ;
- la formation sur les plantes exotiques envahissantes ;

Domaine de Montauger, le 5 novembre 2019

- la réactualisation de la cartographie de la vallée de l'Epte (en cours de finalisation) ;
- la réactualisation de la cartographie des sites rambolitains (finalisation du travail prévu en 2020) ;
- la finalisation du travail de synthèse des pelouses calcicoles et des sables xériques prévue pour le début d'année.

## Unité mixte de Service Patrimoine naturel (UMS PatriNat)

### Camille GAZAY

Je me propose de vous présenter les enjeux de l'échéance intervenue au cours de l'année 2019 ayant trait aux rapportages des Directives Habitats Faune-Flore et Oiseaux dont l'UMS Patrimoine naturel assure la coordination scientifique et technique.

L'exercice est structuré au niveau européen. L'article 12 engage en effet les États membres à fournir tous les six ans un rapport. Le format méthodologique est commun à tous les États et repose sur une évaluation par paramètres, basée sur des tendances et des valeurs de référence.

Le travail repose sur une démarche partenariale et d'expertise collective. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Direction de l'eau et de la biodiversité (MTES), le maître d'œuvre scientifique et technique étant UMS Patrimoine naturel. Plus de 500 experts sont impliqués dans l'exercice.

Les résultats synthétiques 2013-2018 font état de plus de 1 300 évaluations complètes réalisées. Ces résultats confirment les évaluations précédentes, mais demeurent assez contrastés d'une région biogéographique à une autre.

Seul un habitat sur cinq et une espèce sur quatre sont en état favorable avec des tendances stables ou en déclin. Une meilleure situation est observée en région alpine, surtout en altitude. Les régions continentale et atlantique sont les plus dégradées.

S'agissant de l'état de conservation DHFF par grands types d'écosystèmes, une espèce sur trois est en augmentation et une sur trois en déclin. Le phénomène est plus prononcé sur les espèces communes. Les tendances s'avèrent contrastées selon les groupes d'espèces.

En termes de conclusions et de perspectives, le diagnostic global devra être mieux consolidé grâce à de meilleures données disponibles et une méthode qui se stabilise (formats européens). Le peu de changements perceptibles nécessite des données toujours actualisées et précises ainsi qu'une comparaison délicate avec les rapportages précédents.

Les besoins de surveillance sont par ailleurs à développer à travers un état des lieux précis, l'identification des lacunes précises et la mise en place des programmes de surveillance s'appuyant sur les suivis existants.

En ce qui concerne l'évaluation de l'efficacité de gestion en sites Natura 2000, deux mesures sont évaluées par chaque appel à manifestation d'intérêt. Au titre de l'AMI 2019-2023, 12 projets sont retenus (7 pour des milieux ouverts et 5 pour des mares). Pour l'AMI 2020-2024, deux mesures sont évaluées, à savoir la plantation de haies et le retard de fauche de prairies.

Le calendrier se présente comme suit :

- novembre 2019 : lancement de l'AMI ;
- début 2020 : sélection des projets et contractualisation ;
- avril-mai 2020 : début des suivis.

Domaine de Montauger, le 5 novembre 2019

# Interventions et échanges d'expériences sur les enjeux Natura 2000 franciliens

## Présentation du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), son fonctionnement et l'interface avec Natura 2000

**Marine LAUER (CRPF Île-de-France Centre-Val de Loire)**

Le Centre Régional de la Propriété Forestière vise le développement de la gestion durable des forêts privées. Cet objectif se décline en trois sous-objectifs :

- orienter la gestion par l'agrément des documents de gestion forestière présentés par les propriétaires et autorisations/avis sur des coupes ;
- conseiller et former les propriétaires forestiers pour une gestion qui intègre les aspects économiques, environnementaux et sociaux ;
- R&D (risques, sylvicultures, économie du bois et services, matériel végétal et génétique, biodiversité).

Virginie Le MESLE et Raphaël TREMBLEAU sont les deux interlocuteurs CRPF en Île-de-France.

Pour rappel, la forêt représente 23 % du territoire francilien. Elle est privée à 67 % et concerne 148 000 propriétaires. 40 % des forêts privées sont couvertes par un document de gestion durable.

Les documents de gestion durable sont de trois types :

- le Plan Simple de Gestion, obligatoire pour les propriétés de plus de 25 ha (volontaire pour les propriétés de 10 à 25 ha) ;
- le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles pour les propriétés de moins de 25 ha ;
- le Règlement Type de Gestion pour les propriétés de moins de 25 ha.

Des coupes hors DGD sont également prévues.

En site Natura 2000, pour que le DGD soit garantie de gestion durable, une condition supplémentaire est à remplir : faire agréer le document (PSG et RTG) au titre des articles L122-7 et 8 du code forestier.

S'agissant des évaluations d'incidences, les projets ou activités suivants doivent y avoir été soumis :

- coupes sous régime d'autorisation administrative ;
- coupes extraordinaires ;
- les plans simples de gestions sont soumis, sauf si dispensé au titre de l'article L122-7 du code forestier.

L'instruction en site Natura 2000 se déroule de la manière suivante :

- le propriétaire dépose son PSG et demande l'agrément L122-7/8 ;
- le technicien instructeur vérifie d'une part la conformité du document avec le SRGS et s'assure que les interventions prévues ne porteront pas significativement atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000.

*La rencontre est suspendue de 11 heures 25 à 11 heures 40.*

Domaine de Montauger, le 5 novembre 2019

# Retour d'expérience sur la mise en place d'un projet de contrat Natura 2000 - De l'élaboration à l'instruction

## **Sophie COSTE-DURIEUX (Agence des Espaces Verts)**

Pour rappel, le contrat Natura 2000 passé entre l'État et un propriétaire est généralement d'une durée de 5 ans. Il peut concerner une personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles. Le signataire peut être soit le propriétaire soit la personne disposant d'un mandat. Les autorités administratives compétentes sont le préfet et ses services chargés de l'instruction. L'accompagnement est assuré par l'animateur du site Natura 2000.

Les grandes étapes de montage du projet sont :

- la prévalidation : échanges préalables et validation des projets par les services instructeurs et financeurs (DRIEE, DDT, Région pour FEADER), la recherche de financement de budgets propres, la formalisation de la demande
- montage du contrat : remplissage du formulaire et rassemblement de toutes les pièces de la demande de subvention et envoi DDT ou DRIEE selon les départements ;
- réalisation des actions : réaliser les bons de commandes et suivi de la réalisation dans les conditions techniques, financières et de délais prévus par la convention ;
- la demande de paiement : remplissage du formulaire et rassemblement de toutes les pièces de la demande de paiement et envoi des documents DDT ou à la DRIEE selon les départements.

Les instances qui interviennent dans la vie du dossier sont le Comité Technique (CT), le Comité Régional de Sélection (CRS) et le Comité Régional de Programmation (CRP).

## **Laurent CARDIN**

Le Comité Technique détermine le volume des futurs contrats Natura 2000 au sein des territoires départementaux en vue d'examiner les besoins et de prioriser la programmation régionale.

Le Comité Régional de Sélection (CRS) sélectionne des dossiers de contrats complets dont le coût raisonnable est justifié pour présentation au CRP. Il se réunit deux fois par an.

Le Comité Régional de Programmation (CRP) répartit la part du montant supporté par le FEADER et l'État (ou autres financeurs publics) et celle d'autofinancement public/pétitionnaire sur le montant de la subvention éligible. Il se réunit deux fois par an dans un délai d'une semaine après la tenue du CRS. À l'issue de la réunion, le tableau CRP est communiqué aux DDT, attestant la décision du Comité sur les dossiers présentés. La décision juridique est ensuite éditée et débouche sur l'étape de l'engagement/réalisation et de mise en paiement.

## **Sophie COSTE-DURIEUX**

En ce qui concerne la demande de subvention, le dossier doit comporter une fiche projet, une demande de subvention et un contrat entre le contractant et l'État. Une fois la demande compétée, et avant le passage en Comité Régional de Sélection, une convention est signée par l'ensemble des financeurs pour démarrer les opérations de gestion.

**Laurent CARDIN**

La demande de subvention est un document CERFA à renseigner et auquel il faut joindre toutes les pièces justificatives. Une fois la demande effectuée, la convention est éditée. Il convient ensuite de réaliser un bilan du suivi des travaux.

La durée des opérations de gestion est de 5 ans. Certaines opérations peuvent toutefois durer moins longtemps. Des conditions spécifiques peuvent également être prises en compte dans le cadre d'un contrat forestier « ilots de sénescence/arbres sénescents » qui engage les bénéficiaires sur 30 ans. Un bilan de suivi des travaux fait partie des pièces obligatoires à fournir lors de la demande de paiement.

**Laurent CARDIN**

Le bilan des retours d'expériences amène à délivrer les conseils suivants :

- bien se renseigner en amont sur la faisabilité du contrat ;
- faire attention à la durée de montage d'un dossier ;
- avoir en tête le grand nombre de documents justificatifs à fournir ;
- réaliser les demandes de paiement au fur et à mesure de l'avancée du contrat 5D ;
- veiller à l'exigence des contrôles ASP (vérification de la conformité à toutes les étapes de la vie du dossier tracée dans l'outil OSIRIS), délais de paiement.

*Une vidéo est projetée.*

## Retour d'expérience sur la mise en place du protocole Engoulevent d'Europe dans le massif de Rambouillet (78)

**Olivier MARCHAL (PNR de la Haute Vallée de Chevreuse)**

Un inventaire a été effectué cette année. Pour rappel, deux ZSC couvrent 2 750 ha (« Forêt de Rambouillet », « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines »). Elles concernent sept habitats forestiers, dix habitats en milieux humides et trois habitats de landes. La ZPS « Massif de Rambouillet et zones humides proches » s'étale sur 17 110 ha et se détaille comme suit :

- milieux forestiers : 85 % (Pics, Bondrée) ;
- étangs et roselières : 2 % (Blongios nain, Butor étoilé.) ;
- Landes et pelouses : 13 % (Engoulevent, Alouette lulu, etc.)

L'étude préopératoire de 2018 a permis des échanges sur le protocole, qui se sont traduits par une réflexion ONF/PNR sur le protocole à mettre en œuvre, un bilan des données cartographiques disponibles et exploitables, une définition des objectifs de l'étude 2019 et une mobilisation du réseau Avifaune de l'ONF. L'année 2019 a vu le lancement d'un stage pour deux personnes par l'ONF et l'inscription du projet au programme d'animation Natura 2000.

La mobilisation des bénévoles a démarré par une réunion de lancement du projet en avril 2019 qui a vu la participation de six représentants d'associations locales. Cette rencontre a permis la validation collective des moyens à déployer pour mobiliser les bénévoles, celle du protocole et de la fiche de terrain. Une convention de partenariat PNR/Associations a en outre été conclue, permettant le défraiement des trajets des bénévoles qui en font la demande en fin d'année.

Domaine de Montauger, le 5 novembre 2019

S'agissant des observateurs bénévoles, la mise en ligne du formulaire d'inscription est intervenue en fin avril. Les personnes inscrites ont été organisées en binômes. Cinq soirées d'inventaire ont ensuite été tenues et un protocole d'écoute défini.

Ces soirées ont permis de sélectionner 75 personnes de tous horizons, associatifs, institutionnels et particuliers qui s'engagent à s'investir collectivement pour une meilleure connaissance de la répartition de l'Engoulement d'Europe. L'ONF a quant à lui mobilisé cinq agents du réseau national avifaune, un chargé d'études, deux stagiaires et plusieurs personnels locaux.

Le bilan quantitatif fait état de :

- 132 points d'écoute réalisés (dont une dizaine prospectée deux fois au cours de la semaine pour valider l'absence de contact dans des sites *a priori* très favorables) ;
- des points ajoutés pour compléter les soirées de forte affluence, hors UG ;
- 96 points d'écoute donnent un résultat positif, soit 72 % des points prospectés qui permettent d'acquérir au moins une donnée d'engoulement ;
- entre 127 et 158 engoulements ZPS comptabilisés (entre 143 et 184 sur le massif Rambolitain au sens large).

L'étude a permis de découvrir que l'engoulement se maintient *a priori* dans les proportions des données post-tempête 1999. De plus, sur Rambouillet, l'oiseau est plus forestier qu'on ne le pensait.

En 2020, l'étude sera complétée par des observations sur d'anciennes parcelles occupées qui, *a priori*, ne sont plus favorables et ne ressortaient plus dans les UG potentielles. Un sujet d'étude serait par ailleurs piloté par le CNRS.

#### **Louis ALBESA**

Avec l'appui d'agents du Museum d'histoire naturelle, nous avons découvert que les engoulements sont fidèles aux massifs forestiers. L'autre information est que certains sites pourtant favorables ne sont pas investis par les engoulements. Cette situation tiendrait à l'absence de nourriture, les oiseaux n'ayant pas de proie à chasser sur ces parcelles.

Enfin, je souhaiterais savoir quel a été votre secret pour mobiliser autant de bénévoles. S'agit-il de 75 personnes différentes ?

#### **Olivier MARCHAL**

Il s'agit effectivement de 75 personnes différentes.

#### **Rolland RODDE**

Les associations sont-elles plurinominatives ?

#### **Olivier MARCHAL**

Il s'agit essentiellement d'associations implantées et actives localement.

# Présentation des marais essonniers et de l'actualisation du DocOb

## Présentation des marais essonniers

**Julien DAUBIGNARD (CD 91)**

Les Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine accueillent des habitats et des espèces remarquables. Ils comptent deux sites Natura 2000 :

- La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) issue de la Directive Habitats grâce à la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaires ;
- la Zone de Protection Spéciale (ZPS) issue de la Directive Oiseaux, qui accueille diverses espèces.

Sa valorisation est encadrée par des documents de planification et de gestion. Le Document d'Objectif est en cours d'actualisation et devrait être adopté en début 2020. Il s'agit d'un cadre de connaissance, d'orientation et d'aide à la décision. Les plans de gestion des sites dont la livraison est prévue en 2020-2021 constituent un guide pour l'action. En parallèle, des études et suivis ponctuels sont réalisés pour approfondir les connaissances des espèces et des milieux.

Le document d'objectifs de 2009 a mis en évidence 5 habitats d'intérêt communautaire et 5 espèces et une Zone de Protection Spéciale.

Le CENS compte 31 agents administratifs et techniques (équipe de régie, techniciens et ingénieurs et 4 gardes animateurs assermentés). Le cheptel est composé d'une trentaine de bêtes implantées sur les MBVEJ et compte des vaches Highland et Pies noires, des chèvres du Rove et des moutons shetlands.

Des moyens sont déployés pour assurer la gestion, l'entretien, l'aménagement des sites qui bénéficient également d'aménagements spécifiques.

Une application mobile dénommée « veille nature » a par ailleurs été développée pour signaler les anomalies dans les ENS départementaux.

Le site est un lieu de découverte à travers un écotourisme équilibré et durable. Des animations et supports de communication sont développés à l'intention des publics visiteurs. Sur ENS, 610 personnes ont été accueillies en 2018 tandis que le domaine de Montauger a reçu 30 000 visiteurs au cours de la même année, dont 3 000 en animations.

## L'actualisation du DocOb

**Julia TOYER (Institut d'Écologie Appliquée)**

L'actualisation a démarré l'an dernier avec la phase de recherche bibliographique. Diverses sources de données ont été étudiées afin d'identifier les éléments de biodiversité déjà connus sur le territoire.

Sur la base de ces données, IEA n'a pas mené d'inventaire spécifique sur les oiseaux, car la quantité de données et les suivis réalisés étaient suffisants pour leur exploitation dans le DocOb. Au total, 9 espèces d'intérêt communautaire ont été retenues pour les oiseaux : le Balbuzard pêcheur, le Blongios nain, la Bondrée apivore,

Domaine de Montauger, le 5 novembre 2019

le Busard des roseaux, le Butor étoilé, le Martin-pêcheur d'Europe, le Milan noir, le Pic noir et la Sterne pierregarin.

Au total, 33 prospections de terrain ont été effectuées, dont 19 sorties faune et 14 sorties flore sur 7 mois. 92 espèces animales (hors oiseaux et chiroptères) et environ 400 espèces végétales, dont aucune d'intérêt communautaire, ont été relevées. Il s'y ajoute environ 30 formations végétales, dont 7 habitats naturels d'intérêt communautaire.

Les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont la Bouvière, l'Écaille chinée, la Lucane cerf-volant, le Triton crêté et le Vertigo Des Moulins.

Les huit habitats naturels d'intérêt communautaire caractérisés sont :

- les eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à charra spp. ;
- la forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* ;
- les lacs eutrophes naturels avec végétation de l'Hydrocharition ;
- les marais calcaires à *Cladium mariscus* ;
- les mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin ;
- les prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilolimoneux ;
- les rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion* fluitans ;
- tourbière basses alcalines ;

#### **Olivier MARCHAL**

Nous rencontrons d'énormes difficultés s'agissant de la politique ENS. Il est en effet dommage que des projets soient mis à mal pour des questions de chasse. La politique définie en la matière devrait davantage être portée au niveau des départements.

#### **Julien DAUBIGNARD**

J'ai le même avis que vous sur ce sujet.

#### **Romain CLEMENT-PALLEC**

Il nous est très difficile d'avoir ne serait-ce que des contacts avec certains de nos interlocuteurs. Les relations sont beaucoup plus fluides avec certains départements.

#### **Rolland RODDE**

Le sujet n'a pas uniquement trait à la gestion. Il est lié à la politique menée par les majorités départementales.

#### **Romain CLEMENT-PALLEC**

Cette situation est effectivement pénalisante. En tout état de cause, nous tentons de valoriser les échanges que nous avons actuellement.

## Clôture de la matinée

#### **Sylvie FORTEAUX**

Au terme de cette matinée, les mots qui sont revenus sont « échange », « concertation », « cohésion » et « réflexion ». Cette journée est un des cadres de renforcement des échanges entre les différentes structures et partenaires de Natura 2000. Il s'agit de mieux communiquer, de mieux se connaître et de se positionner sur les

Domaine de Montauger, le 5 novembre 2019

besoins communs. Sous ce rapport, vos contributions, remarques, interrogations et suggestions s'avèrent essentielles.

Par ailleurs, d'un point de vue organisationnel, nous nous interrogeons sur la reconduite (ou non) du format de cette journée d'échanges Natura 2000 qui en est à sa 8<sup>e</sup> édition. Les pistes portent notamment sur l'organisation d'ateliers plus thématiques et plus adaptés à vos besoins. Sur ce sujet également, vous pouvez être forces de proposition. Un questionnaire de satisfaction vous sera d'ailleurs adressé à l'issue de la rencontre.

Je vous remercie.

## Annexe – Liste des participants à la Journée Régionale Natura 2000 (JERN2000) du 05/11/2019

Les animateurs Natura 2000 sont **en gras**.

Nom – Prénom – Adresse mèl	Structure
ALBESA Louis albesa.louis@orange.fr	Association des Naturalistes de la Vallée du Loing (ANVL)
AOUICI-GLOUBI Fatma fatma.aouici-gloubi@developpement-durable.gouv.fr	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) – Service Nature Paysage et Ressources
BONIN-RABELLE Marie-Claude	Conseil Départemental de l'Essonne (CD 91)
<b>BORGNE Véronique</b> natura2000@federationpeche77.fr	Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA 77)
<b>CALVARIN Annaïg</b> a.calvarin@parc-naturel-chevreuse.fr	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR-HVC)
CARDIN Laurent laurent.cardin@yvelines.gouv.fr	Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78)
CHALAUX Éric e.chaloux@syage.org	SYndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux (SYAGE)
CLÉMENT-PALLEC Romain romain.clement-pallec@developpement-durable.gouv.fr	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) – Service Nature Paysage et Ressources
<b>COSTE-DURIEUX Sophie</b> scostedurieux@aev-iledefrance.fr	Agence des Espaces Verts d'Île-de-France (AEV)
COUDIN Marie-Laure marie-laure.coudin@essonne.gouv.fr	Direction Départementale des Territoires de l'Essonne(DDT 91)
<b>DAUBIGNARD Julien</b> Jdaubignard@cd-essonne.fr	Conseil Départemental de l'Essonne (CD 91)
DELECOUR Vincent v.delecour@syage.fr	SYndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux (SYAGE)
DUCROT Cyrielle cyrielle.ducrot@essonne.gouv.fr	Direction Départementale des Territoires de l'Essonne (DDT 91)
FORTEAUX Sylvie sylvie.forteaux@developpement-durable.gouv.fr	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) – Service Nature Paysage et Ressources
GACON Anaïs anais.gacon@developpement-durable.gouv.fr	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) – Direction de l'Eau et de la Biodiversité
GALERNE Jean-Pierre Jean-pierre.galerie@onf.fr	Office National des Forêts (ONF) – Agence Île-de-France Est
<b>GAUDIN Camille</b> C.GAUDIN@pnr-vexin-francais.fr	Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNR-VF)
GAZAY Camille camille.gazay@mnhn.fr	Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) - Unité Mixte de Service Patrimoine naturel
<b>GODON Julien</b> Reserve@saint-quentin-en-yvelines.iledeloisirs.fr	Réserve Naturelle Nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines
GRANDIN Adrien adrien.grandin@developpement-durable.gouv.fr	Direction Régionale et Interdépartementale de

Domaine de Montauger, le 5 novembre 2019

	l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) – Service du Développement Durable des Territoires et des Entreprises
<b>HERCENT Jean-Luc</b> jl.hercent@parc-oise-paysdefrance.fr	Parc Naturel Régional Oise-Pays de France (PNR-OPF)
<b>KHODABOCUS Jumaanah</b> j.khodabocus@syage.org	SYndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux (SYAGE)
<b>LARZILLERE Sylvain</b> sylvain.larzillere@iea45.fr	Institut d'Écologie Appliquée (IEA 45)
<b>LAUER Marine</b> marine.lauer@crpf.fr	Centre Régionale de la Propriété Forestière (CRPF) Île-de-France – Centre Val-de-Loir
<b>LE RASLE Sixtine</b> sixtine.lerasle@idf.chambagri.fr	Chambre d'Agriculture de la région Île-de-France (CHAMBAGRI)
<b>LEFORT Sandrine</b> s.lefort@syage.fr	SYndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux (SYAGE)
<b>Nom – Prénom – Adresse mèl</b>	<b>Structure</b>
<b>LUCET Stéphane</b> stephane.lucet@developpement-durable.gouv.fr	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) – Service Nature Paysage et Ressources
<b>MAHUZIER Sylvain</b> sylvain.mahuzier@orange.fr	Ornithologue
<b>MARCHAL Olivier</b> o.marchal@parc-naturel-chevreuse.fr	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR-HVC)
<b>MAREZ Louis</b>	Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)
<b>MERIGUET Bruno</b> bruno.meriguet@insectes.org	Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE)
<b>MOITY Marlène</b> marlene.moity@idf.chambagri.fr	Chambre d'Agriculture de la région Île-de-France (CHAMBAGRI)
<b>PALDACCI Florine</b> florine.paldacci@naturessonne.fr	Association NaturEssonne
<b>PERRAULT Lilia</b> lilia.perrault@developpement-durable.gouv.fr	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) – Service Nature Paysage et Ressources
<b>PERRET Véronique</b> vperret@cd-essonne.fr	Conseil Départemental de l'Essonne (CD 91)
<b>PONET Jacques</b> Jacques.ponet@yvelines.gouv.fr	Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78)
<b>PRAT Jouda</b> mmeprat@aol.com	Mairie de Mennecy
<b>QUAGNEAUX François</b> francois.quagneaux@idf.chambagri.fr	Chambre d'Agriculture de la région Île-de-France (CHAMBAGRI)
<b>RAMBAUD Lucile</b> lucile.rambaud@developpement-durable.gouv.fr	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) – Service Nature Paysage et Ressources
<b>RICHEUX Manuelle</b> manuelle.richeux@developpement-durable.gouv.fr	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) – Service Nature Paysage et Ressources
<b>RODDE Roland</b> roland.rodde@seine-et-marne.gouv.fr	Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)

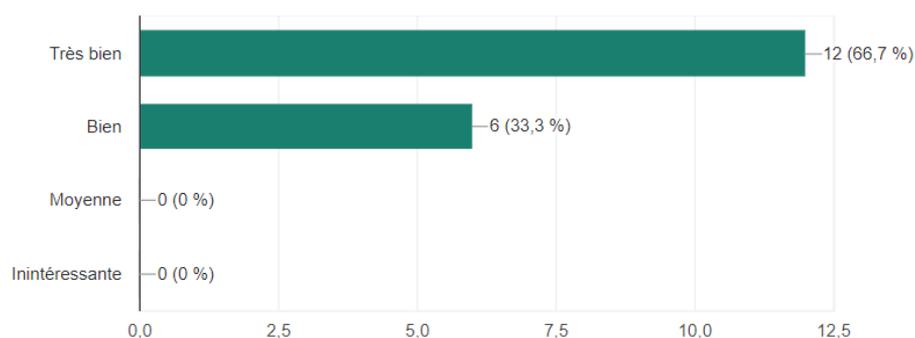
ROUFFANEAU Anne-Marie anne-marie.rouffaneau@mairie-itteville.fr	Mairie d'Itteville
<b>SOLÉ Raphaëlle</b> raphaele.sole@espaces-naturels.fr	Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée (AGRENABA)
STONINA Jessica jessica.stonina@seine-et-marne.gouv.fr	Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)
<b>SUY Anne</b> Anne.suy@paysdelourcq.fr	Communauté de communes du Pays de l'Ourcq (CCPO)
TOYER Julia julia.toyer@iea45.fr	Institut d'Écologie Appliquée (IEA 45)
VESZ Thierry thierry.vesz@gmail.com	Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Île-de-France
<b>VILLALTA Maria</b> maria.villalta@naturessonne.fr	Association NaturEssonne
WEGNEZ Jérôme jerome.wegnez@mnhn.fr	Conservatoire National Botanique du Bassin Parisien (CBNBP)

## Annexe – Synthèse de l'enquête de satisfaction de la Journée Régionale Natura 2000 (JERN2000) du 05/11/2019

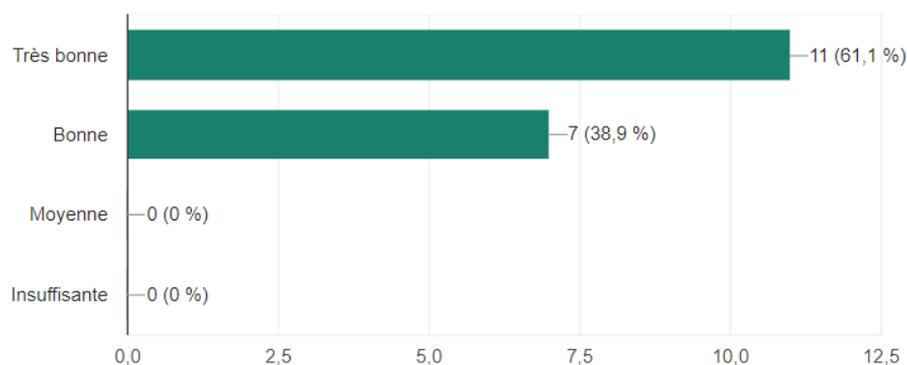
### ► Nombre de réponses :

**18 personnes** sur 47 personnes sondées ont répondu à l'enquête de satisfaction  
Le **taux de réponse** est de **38,3 %**.

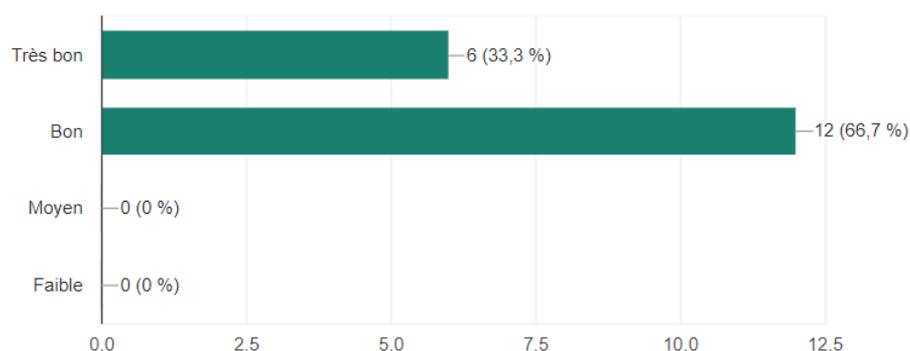
### ► QUESTION : Globalement, vous avez trouvé la journée ? :



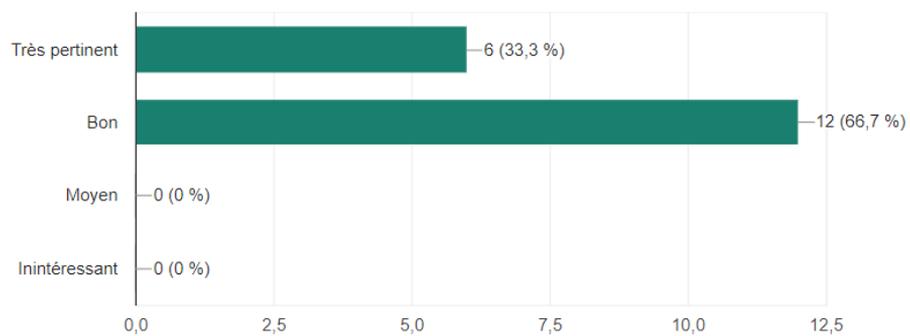
### ► QUESTION : Comment évaluez-vous la qualité de l'organisation générale ? :



### ► QUESTION : Quel est votre niveau de satisfaction concernant les exposés et la qualité des débats ? :



### ► QUESTION : Que pensez-vous du choix des sujets abordés ? :



**QUESTION : Qu'est-ce qui vous a déplu dans cette journée ? :**

